

Syndicat Pénitentiaire des Surveillants et Surveillants Brigadier Non Gradés



CENTRE PENITENTIAIRE DE METZ



Metz, 26 Février 2019

BILLET D'HUMEUR

Dimanche 24 février 2019 une surveillante souffrant d'un simple et banal mal de ventre fait appel à notre si dévouée, compétente et royaliste UCSA pour demander un petit sachet de « SPASFON » pour la soulager. (médicament délivré sans ordonnance).

Mais notre infirmière toujours si prompt à soigner et soulager la population carcérale et si réticente à soulager le petit personnel lui demande de fournir une ordonnance médicale et lui refuse ainsi son aide.

Madame l'infirmière, vous devriez avoir **HONTE, HONTE** de refuser de soulager le personnel.

N'OUBLIEZ PAS que ce personnel assure quotidiennement votre sécurité et vous permet d'effectuer votre si beau métier dans de bonne condition. (vos collègues des urgences seraient heureuses d'en bénéficier, vous devriez peut-être y retourner).

Peut-être qu'un jour, vous aurez besoin de nous si un de vos patients vous agressent et peut-être devrions nous aussi vous demandez une ordonnance ou simplement détourner le regard.

Mais Madame l'infirmière je vous rassure, **NOUS** personnel de surveillance nous interviendrons toujours pour vous aider même au péril de notre vie parce que la différence entre nous c'est que nous ne faisons aucune **DISCRIMINATION** et que nous vous considérons comme des collègues et pas comme nos commis.

Je me souviendrais toujours de notre collègue Yvon en détresse au PCI et la seule réponse de l'UCSA a été : « est-ce que c'est un détenu ou un surveillant ? »

Si c'est un surveillant on n'intervient pas.

Je vous demande Madame l'infirmière de simplement relire votre si beau code de déontologie et à votre hiérarchie si professionnelle d'arrêter de vous endoctriner.

Le bureau local du CP Metz.